

Liste indicative de pièces susceptibles d'être jointes à un formulaire de déclaration

Toutes les pièces évoquées dans la liste ci-dessus n'ont pas à être systématiquement produites. Seules sont jointes les pièces nécessaires au regard des circonstances de l'accident ou de la maladie.

RAPPEL : Certificat médical obligatoire : à adresser dans les 48h à son supérieur hiérarchique

	Accident Service / Trajet	Maladie pro.
Plan du trajet précisant : Départ – Arrivée – Itinéraire emprunté le jour de l'accident – Itinéraire habituellement effectué par l'agent (si différent) – Endroit exact où s'est produit l'accident (chaussée-trottoir, parties privatives-parties collectives-espace public)	X	
Ordre de mission – Convocation (pour les agents en mission, convoqués à une réunion ...)	X	
Attestation horaire ou emploi du temps visé par le supérieur hiérarchique	X	
Photographies des lieux	X	X
Témoignages et/ou rapport circonstancié du supérieur hiérarchique	X	X
Constat amiable	X	
Rapport de police / de gendarmerie	X	
Document de prise en charge par les pompiers / le SAMU	X	
Rapport d'une compagnie de transports (SNCF, RATP, autre)	X	
Bulletin de situation ou d'hospitalisation	X	X
Ordonnances médicales	X	X
Compte(s) rendu(s) d'analyses / d'intervention	X	X
Fiche de poste		X
Fiche d'exposition au risque ou fiche individuelle d'exposition spécifique (amiante, activités exercées en milieu hyperbare, exposition aux rayonnements ionisants ou rayonnements optiques artificiels)		X
Liste des différentes professions exercées intégrant toutes les expositions aux risques chimiques, mécaniques, psychologiques ou autres, y compris celles qui n'ont été que ponctuelles		X